



COMMUNE  
DE  
**CROISILLES**  
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

## Compte rendu de la réunion de Conseil municipal du 31 aout 2024

### Tableau de présence :

Serge BILLAUT	P	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	AE (Monique Vandewalle)	Laure CORDONNIER	P
Mickael CUVELLIER	AE (Fabien Sellier)	Gérard DUE	P
Xavier CHRETIEN	P	Alain GREBERT	P
Ludivine JAMPIERRE	AE (Xavier Chrétien)	Raphaëlle MAGGIOTTO	P
Cécile MARKOWSKI	P	Brigitte MERLIN	AE (Laure Cordonnier)
Mathieu REBOUT	AE	Hervé SAINT-POL	AE (Gérard Dué)
Caroline SANTERNE	P	Eric SELLEZ	AE (Alain Grébert)
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Claude HOMBERT	AE		17 votants

*P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – ( ) : procuration*

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 10h30

Déroulé de l'ordre du jour :

### 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2024

Il vous est demandé d'approuver le compte rendu.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17	0	17

## 2. Adhésion au dispositif France Ruralité Revalorisation et Mesures d'exonération fiscales

Ce dispositif permet l'exonération de la taxe foncière de tous les commerces qui s'installent à partir du 1<sup>er</sup> octobre et pour une durée de 5 ans. Cette taxe est néanmoins liée au nombre de salariés dans le commerce en question.

Monsieur le Maire précise également que le classement en zone France Ruralité Revitalisation se traduit pour la commune par une majoration de la dotation bourg centre pour les communes éligibles (+30%) et de la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale pour les communes éligibles (+20%).

La CCSA, qui a délibéré en ce sens a proposé de prendre une délibération en ce sens.

Entre le moment où ce dispositif a été connu et proposé, vingt-deux communes (dont Croisilles) ont été exclues de ce dispositif car relevant du bassin de population d'Arras ou Cambrai (hors ruralité) et non de celui de Bapaume.

Monsieur le Maire souligne l'incohérence de cette décision étant donné que Croisilles a été intégré dans la CCSA et non dans la CUA. Monsieur le Maire va faire remonter ce sujet au Préfet.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre cette délibération tout de même et d'en faire la réclamation en Préfecture. Cette délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17	0	17

## 3. Achat d'une parcelle au lieudit du Badoulet (ZW 20 partielle) pour extension de la STEPE

Dans le cadre de l'agrandissement de la station d'épuration, deux solutions existent :

- La démolition avec adaptations (solution très coûteuse)
- La reconstruction à neuf

La deuxième solution est privilégiée mais nécessite l'acquisition d'une parcelle de l'autre côté de la Sensée. Cette parcelle est la propriété de Monsieur Drelon, occupée par Madame Marquaille (Hendecourt les Cagnicourt) en qualité de locataire.

Le coût à l'hectare est de 14 130 €. La parcelle (lire la partie de la parcelle concernée) faisant une superficie de 1h40, le montant correspondant est de 19 782 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le principe de l'achat de la parcelle en fonction de ce qui sera décidé par l'agence de l'eau au niveau des dotations. Les travaux devraient être pris en charge par la CCSA qui prendrait prochainement la compétence d'assainissement collectif.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17	0	17

#### 4. Vidéo surveillance - autorisation

Des délibérations ont été prises pour demandes de subventions précédemment.

Le montant estimé pour l'installation de 30 caméras dans la commune est de 208.000 € HT

Il convient de faire une demande préalable d'autorisation à l'Etat afin de mettre ces dispositifs de surveillance en place. Le dossier sera traité au premier semestre 2025 pour une réponse en septembre 2025. Cette durée sera utilisée également pour compléter les demandes de subventions.

Monsieur le Maire précise, à la demande de certains conseillers, que ce dispositif n'a pas vocation à avoir un usage autre que la prévention des dégradations, délinquance...

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17	0	17

#### 5. Achat d'un terrain rue Eugène Hornez

Un terrain de 931 m<sup>2</sup> est en vente face à la salle polyvalente de l'autre côté de la Sensée.

Le propriétaire souhaite le vendre à la mairie. En fonction des projets que nous pourrions mettre en place, le montant de l'achat du terrain pourrait être subventionné.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner l'autorisation de travailler sur des projets éventuels qui pourraient être mis en place sur ce terrain (logements, parking végétal...)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17	0	17

#### 6. Validation des Appels d'Offre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le dossier est accepté par les services de la région dans le cadre de l'appel à projets.

L'ensemble est évalué à 619 000 euros qui devraient être subventionnés à 70%

Le résultat des appels d'offre est présenté en séance et propose que l'adjudication des différents lots comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT
<b>1. GROS OEUVRE</b>	ARTEBAT (Beaurains)	281.588,82
<b>2. CHARPENTE BOIS ET BARDAGE</b>	ALTERNATIVE BOIS CONCEPT (Sains en Gohelle)	109.780,83
<b>3. COUVERTURE ETANCHEITE</b>	ROUSSEAU (caudry)	27.689,13

<b>4. MENUISERIES EXTERIEURES</b>	IZEL ALU (Izel les Hameaux)	39.082,71
<b>5. MENUISERIES INTERIEURES</b>	GARON (Saint Nicolas lez Arras)	21.182,89
<b>6. CARRELAGE FAÏENCES</b>	CERAMIC STYLE (Glisy)	17.894,73
<b>7. PEINTURE &amp; FAUX PLAFONDS</b>	MP Entreprise (Leforest)	18.563,20
<b>8. ELECTRICITE</b>	HTC Elec (Croisilles)	27.000,00
<b>9. CHAUFFAGE</b>	LAMPIN (Haute Avesnes)	42.080,71

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17	0	17

### 7. Réflexion sur limitation de vitesse rue d'Héninel

Des camions agricoles roulent souvent à vive allure dans cette rue comme récemment lors d'épandage de boues de la sucrerie. Il est demandé au Conseil Municipal de réfléchir sur la sécurisation de cette rue.

Après quelques échanges, Monsieur le Maire propose de réaliser une chicane provisoire afin de vérifier l'efficacité du dispositif. Tout éventuel dispositif définitif ferait l'objet, au préalable d'une délibération.

### 8. Proposition de carte cadeaux

Monsieur le Maire propose que, comme c'était le cas auparavant, la commune offre un bon d'achat de 60 euros par salarié et 30 euros par enfant de moins de 12 euros pour les fêtes de fin d'année.

Le montant total s'élèverait à environ 1500 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17	0	17

### 9. Informations diverses

- Les membres du conseil municipal sont invités à l'inauguration du cabinet dentaire le mercredi 18 septembre à 19h
- Les membres du conseil municipal sont invités au concert des Inouïes le 6 septembre à la salle polyvalente
- un nettoyage du pont de la Sensée a été fait rue Eugène Hornez. Celui-ci était obstrué à 90%. Les travaux sont pris en charge par le GEMAPI.

La séance a été levée à 11h45